



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 91165

Texte de la question

M. Hugues Fourage alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le déremboursement des médicaments utilisés pour le traitement de l'arthrose notamment l'ART50, Zondar ou encore Diacerine. L'arthrose concernerait environ neuf à dix millions de personnes en France, dont sept millions de symptomatiques souffrant et gênés au quotidien. C'est une maladie chronique et les traitements actuels ne permettent pas d'en guérir. Cependant, il existe des moyens d'agir sur son principal symptôme, la douleur. Autoriser le déremboursement des médicaments ferait peser bien des risques sur les malades et aggraverait les difficultés financières des familles concernées, pour lesquelles le coût des traitements constitue déjà une charge financière importante. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour garantir que les personnes sujettes à l'arthrose ne seront pas pénalisées par le maintien de ces déremboursements et pourront continuer à se soigner sans un effort financier supplémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Hugues Fourage](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91165

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8273

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)